

Le sujet

Le sujet est un terme technique en philosophie. Il n'a rien d'une évidence ou d'une donnée de fait. Entendu ici en son sens moderne, il est indissociable de celui de subjectivité, et renvoie à ce qui, dans l'être humain, constitue le fond de ses rapports avec la réalité. Ainsi quand on dit que l'homme est un sujet, on met implicitement l'accent sur le fait qu'il est à l'origine et au fondement de ses représentations et de ses actions, de ses jugements et de ses croyances. Il est en position de « sujet » par rapport aux « objets » de son activité. Le sujet ainsi compris se caractérise par le fait qu'il puisse dire « je » ou tout au moins qu'il puisse « l'avoir dans sa pensée » (Kant). Dans son acception moderne, tout sujet suppose en effet la dimension réflexive de la conscience de soi, un moi, (en latin un « ego ») propre à chacun et qui fonde l'identité du sujet.

6

« Posséder le Je dans sa représentation : ce pouvoir élève l'homme infiniment au-dessus de tous les autres êtres vivants sur la terre. Par là, il est une personne ; et grâce à l'unité de la conscience dans tous les changements qui peuvent lui survenir, il est une seule et même personne, c'est-à-dire un être entièrement différent, par le rang et la dignité, de choses comme le sont les animaux sans raison, dont on peut disposer à sa guise ; et ceci, même lorsqu'il ne peut pas dire Je, car il l'a cependant dans sa pensée ; ainsi toutes les langues, lorsqu'elles parlent à la première personne, doivent penser ce Je, même si elles ne l'expriment pas par un mot particulier ».

Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, 1798
(trad. M. Foucault), Vrin, 2008, p. 89.

A *contrario*, on dira d'une table ou d'une pierre qu'elle est un *objet* ou une *chose*, et non un *sujet* ou une *personne*, ce dernier terme étant réservé sinon à l'homme du moins au sujet de droit (il y a certes des « personnes morales » qui ne sont pas des êtres humains, par exemple, une société ou un État). Le terme de sujet caractérise donc principalement l'être humain dans ce qui le distingue non seulement des choses inertes, mais encore des animaux dans la mesure où ils sont privés du pouvoir de dire « Je » — ce qui est avéré — et dans la mesure ils ne sont pas sujets de droit — ce qui est parfois contesté.

« C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme *sujet*; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'« ego ». La « subjectivité » [...] est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». [...] Est « ego » qui dit « ego ». [...] La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu*. »

Émile Benveniste, *Problème de linguistique générale* I, 1966
TEL, Gallimard, p. 259.

DES SIGNIFICATIONS MULTIPLES

Toutefois, le *terme de sujet* prend dans la langue courante des significations multiples, riches d'enseignements pour qui veut comprendre l'histoire sinieuse et paradoxale du *concept philosophique* de sujet. Ainsi, en grammaire ou en logique, le sujet d'une phrase ou d'une proposition est le terme qui commande le verbe principal. Le sujet désigne cela dont on dit quelque chose dans l'énoncé et, de ce fait, se trouve ainsi dans une position éminente, centrale. Dans un sens voisin, on parlera du sujet d'une conversation, d'un tableau, d'un film ou d'un sujet de baccalauréat pour désigner ce sur quoi porte la conversation, le motif du tableau, le thème du film ou la question qui est soumise à la sagacité du candidat. Dans le champ politique, le sujet d'une monarchie, d'une république, d'un État se définit par sa relation de sujétion ou de soumission à l'égard de la personne ou de l'instance détenant l'autorité, qu'elle soit ou non légitime. Le sujet au sens politique est en ce sens toujours assujéti à un pouvoir. On pourrait dire que celui qui est soumis de force à un pouvoir tyrannique et à l'arbitraire de ses décisions est doublement sujet, comparé à celui qui s'y soumet

volontairement, parce qu'en tant que citoyen il se reconnaît assujetti à l'autorité légitime. Pour le citoyen, la soumission à l'autorité fondée en droit ne revient pas à la privation ou à l'aliénation de sa liberté. Au contraire, l'obéissance au pouvoir légitime est la condition concrète et le cadre de son exercice effectif.

L'AMBIGUÏTÉ DE LA NOTION

Ces usages révèlent l'ambiguïté propre à la notion même de sujet : la tension entre le fait d'être, en position de support, ce qui fait le fond de quelque chose, et donc implique d'être, pour cette chose, l'essentiel et le fondamental, et la position d'assujettissement qui suppose plus ou moins l'idée d'une dépendance. L'étymologie latine le confirme. Le mot « sujet » vient en effet du latin *subjectum* : « ce qui est jeté sous ». C'est une création de la langue philosophique latine pour traduire le grec *hypokeimenon* — littéralement « ce qui est étendu au-dessous » — notion centrale de la pensée d'Aristote et qui désigne tous les êtres dont on peut dire quelque chose, qu'ils soient des êtres naturels ou des produits de l'art humain. Le terme de *subjectum* (et le concept qu'il désigne) est voisin de celui, non moins technique et non moins central pour tout le développement de la philosophie occidentale, de substance — en latin *substantia* — « ce qui se tient en dessous ». La substance d'une chose désigne ce qu'elle est essentiellement, son essence originale, ce qui demeure présent de manière permanente « sous » la variété des changements qui l'affectent et rend, ainsi, possible l'identité à soi de la chose. Une fleur déterminée demeure ainsi substantiellement la même fleur à l'état de bourgeon, dans sa floraison ou lorsqu'elle se fane. La désigner comme substance, c'est aussi la désigner dans son être déterminé, singulier, existant.

« Toute chose dans laquelle réside immédiatement comme dans son sujet, ou par laquelle existe quelque chose que nous concevons, c'est-à-dire quelque propriété, qualité ou attribut, dont nous avons en nous une réelle idée s'appelle substance. »

Descartes, *Réponses aux Seconde objections*, 1641,
Adam & Tannery II, p.125.

Cette proximité entre le « sujet » et la « substance » est pleinement manifeste dans le parallélisme entre la forme de l'énoncé où l'on attribue au sujet grammatical des prédicats et l'état de chose qu'il signifie. Lorsqu'on dit, par exemple, que « le ciel est gris » ou que « le ciel est nuageux », on attribue les prédicats « gris » et « nuageux » au sujet

« ciel ». La proposition « le ciel est gris » désigne donc, quand elle est vraie, l'état réel du ciel à un instant donné. Toutes les déterminations contingentes de ce type — « nuageux », « gris », « bleu » — sont des « accidents » du sujet, des prédicats provisoires. Ces « accidents » provisoires — le ciel n'est pas toujours gris, bleu ou nuageux — sont à distinguer des « accidents par soi » qui, eux, sont nécessaires et peuvent être déduits du sujet. Ainsi pour le sujet « triangle », le fait d'avoir la somme de ses angles intérieurs égale à deux droit est un « accident par soi ». (**Repères, p. 681**)

Cette brève incursion dans les soubassements aristotéliens de la notion de sujet permet de comprendre pourquoi, chez les philosophes médiévaux d'expression latine, le mot *subjectum* (« sujet ») pouvait désigner n'importe quelle chose, et non pas spécialement l'homme doué de raison et capable de posséder le Je dans sa pensée.

« Au Moyen Âge encore le nom de *subjectum* est employé pour tout ce qui se tient-là. En revanche, un *objectum* est [...] un projeté au-devant. Mais au-devant de qui ? De mon représenter, de ma *repræsentatio*. L'objet, au sens du Moyen Âge, c'est le purement et simplement représenté, par exemple une montagne d'or à laquelle on pense peut ne pas exister dans les faits comme ce livre qui se tient là devant moi et qui devait être appelé [...] un *subjectum*. À la fin du Moyen Âge, tout est mis à l'envers. À l'heure actuelle, on entend couramment par sujet le « je », tandis que le nom « objet » est réservé pour caractériser les choses qui ne se rapportent pas au je. »

Martin Heidegger, *Séminaires de Zurich (1965)*
(trad. Caroline Gros, modifiée) Gallimard, 2010, p.178.

LA SUBJECTIVITÉ ET L'OBJECTIVITÉ

Ainsi, au début des Temps modernes, se serait opéré un renversement, à l'origine de l'infléchissement des concepts de sujet et corrélativement d'objet. La relation de l'homme aux choses aurait été comprise d'abord comme la relation entre un « sujet » pensant, connaissant ou agissant, et des « objets » connus ou transformés par l'activité du sujet. Cela a abouti à la formation progressive des catégories modernes, aujourd'hui communément répandues, de la subjectivité et de l'objectivité. C'est ainsi qu'il est désormais habituel d'opposer le caractère subjectif d'une opinion à l'objectivité d'une loi scientifique, et lorsqu'on affirme que la science se doit d'être objective, on veut dire par là qu'elle doit échapper à l'arbitraire de l'opinion. Paradoxalement, Descartes, à qui revient, selon

la plupart des historiens de la philosophie, la paternité de ce changement, emploie les mots « sujet » ou « objet » presque toujours au sens qu'ils prenaient dans la philosophie théologique médiévale, usage qui s'est perpétué d'ailleurs jusqu'à Hegel ou Marx. Pour autant, c'est bien avec Descartes que s'est imposée l'idée d'un « je » absolument certain de son existence comme « substance pensante », cette « substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser » (*Discours de la méthode*, IV^e partie) constituant un ordre de réalité spécifique, distinct du monde des choses corporelles, ramenées à leur trait essentiel commun, l'étendue dans l'espace. C'est d'ailleurs la pensée qui, ajustant toutes choses au niveau de la raison et exigeant, pour ce qui concerne la recherche de la vérité dans les sciences au moins, l'évidence et la certitude absolues, opère cette réduction de la réalité matérielle à l'étendue. Le sujet est devenu en ce sens la « clé » de l'objet, du moins de ce qui peut en être affirmé avec clarté et distinction. Cette idée contient en germe celle, initiée par Kant, d'un « sujet transcendantal », entendu au sens où certains traits invariants du sujet seraient constitutifs de l'objectivité. Certaines structures préformées de la subjectivité (le temps, l'espace, certaines représentations générales immanentes au sujet) détermineraient nécessairement la *manière* dont les objets affectent ledit sujet. Il y aurait dans l'activité même du sujet des déterminants universels de l'expérience qui en seraient comme la condition de possibilité.

LA LIBERTÉ ET LA TOUTE PUISSANCE DU SUJET

Le cadre dans lequel la notion moderne de sujet s'est progressivement imposée demeure toutefois marqué par la distinction entre une région psychique du monde, directement accessible, fût-ce dans sa complexité, à la conscience de chacun, et une région physique régie par des lois objectives que la science aurait pour tâche de découvrir. L'homme est ainsi devenu sujet, autrement dit support permanent de toutes ses représentations psychiques, caractérisé notamment par le fait qu'il vit son rapport au monde dans la forme du « Je », où si l'on préfère du « moi ». La « subjectivité » ou le « psychisme » de l'homme sont apparus comme des manières plus neutres de désigner la dimension fondamentale de la condition humaine, de préférence à la notion concurrente d'âme, par trop lestée de connotations métaphysiques ou religieuses. Concept clé de la pensée des modernes, le sujet, ainsi métaphysiquement autofondé, pouvait aussi affirmer sa liberté et revendiquer son indépendance, voire sa toute-puissance, notamment dans son aspiration à se rendre, par la science et ses applications

techniques, « comme maître et possesseur de la nature » (Descartes, *Discours de la méthode*, VI^e partie). De là proviendraient la confiance moderne, parfois aveugle, dans les pouvoirs libérateurs de la science et de la technique, et la diffusion dans toutes les sphères de l'existence de son idéal d'objectivité et de transparence :

« La conscience de soi qui prime à l'époque scientifique [...] est toujours fondée sur l'espoir que la science moderne — qui se rapproche en principe et en réalité de cet idéal de savoir objectif avec une précision toujours croissante — forme le fondement solide indiquant la direction d'un progrès toujours accéléré, et qui livrerait les applications techniques permettant une domination toujours plus parfaite tant de la nature que des relations entre les hommes. Le but final dans cette perspective, serait d'obtenir une humanité libérée de tous les besoins et de toutes les souffrances liés à la finitude humaine. »

Rudolf Boehm, *Critique des fondements de l'époque* (1974),
(trad. Benoît-Thadée Standaert modifiée), L'Harmattan, 2000.

L'EFFACEMENT DU SUJET ?

Sur le plan social et politique, le sujet dans sa version moderne se conçoit comme un « sujet de droit » exigeant la reconnaissance de ses droits comme autant de libertés à conquérir contre ce qui de l'extérieur le limite, entrave ses désirs ou aliène sa volonté. Sur le plan moral, le sujet conscient est, en tant que personne, responsable de ses actes. En ce point viennent s'insérer de nombreuses critiques de la notion de sujet. La question se pose justement de savoir si le sujet moderne est aussi libre qu'il le prétend ou qu'il prétend le devenir. L'idée qu'il puisse être maître de lui-même et de ses pensées ne va pas de soi. Et il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la psychanalyse pour constater que le psychisme ne se réduit pas à ce que le sujet en perçoit immédiatement, ni à ce qu'on pourrait en dire de l'extérieur « objectivement ». En d'autres termes, la vie consciente constitue-t-elle l'essentiel de la vie psychique et celle-ci est-elle objectivable ? (**La conscience, L'inconscient**). De plus, si l'homme est d'abord en relation avec le monde par l'intermédiaire de ses cinq sens, la perception immédiate qu'il a des choses qui l'entourent n'est-elle pas aussi à l'origine d'illusions dont il lui faut se déprendre ? (**La perception**). Compte tenu de la distinction entre les notions de subjectivité et d'objectivité, la question se pose de savoir dans quelle mesure on peut ou non traiter « objectivement » ce qui concerne la vie du sujet et réintégrer l'homme dans la nature. En d'autres termes,

peut-on comprendre la manière d'être des hommes en la rapportant à celle des autres êtres vivants? Ce fut l'ambition de l'anthropologie structurale de saisir la réalité humaine en effaçant toute trace de subjectivité au niveau de l'objet étudié.

« Le structuralisme réintègre l'homme dans la nature et [...] permet de faire abstraction du sujet — insupportable enfant gâté qui a trop longtemps occupé la scène philosophique, et empêché tout travail sérieux en réclamant une attention exclusive. »

Claude Lévi-Strauss, *L'Homme nu*, Plon, 1971, p. 614.

Il ne s'agit pas tant de s'obstiner à étudier les hommes comme si c'était des « fourmis » (Jean-Paul Sartre, *Critique de la Raison dialectique*, Gallimard, 1985, p. 213), mais plutôt d'identifier l'homme à toutes les formes de vie dont il n'est qu'une des manifestations. Cela a pour conséquence la résolution de « fonder les droits de l'homme, non pas, comme on le fait depuis l'Indépendance américaine et la Révolution française, sur le caractère unique et privilégié d'une espèce vivante, mais au contraire y voir un cas particulier de droits reconnus à toutes les espèces » (Lévi-Strauss, *De près et de loin*, Odile Jacob, p. 226). Une telle approche structurale, sinon objective, du sujet est paradoxale dans la mesure où elle conduit à son décentrement, à son effacement et finalement à sa dissolution, les philosophes rétifs à ce renversement étant soupçonnés de vouloir maintenir la notion de sujet pour sauver la fiction d'une liberté dont le développement récent des sciences de l'homme (histoire, économie, sociologie, psychologie, psychanalyse) aurait montré les limites :

« Mais on perçoit aussi les raisons profondes de cette véritable perversion épistémologique à quoi le renversement de perspective qu'ils prônent entraîne les philosophes : méconnaissant les premiers devoirs de l'homme d'étude, qui sont d'expliquer ce qui peut l'être et de réserver provisoirement le reste, les philosophes se préoccupent surtout d'aménager un refuge où l'identité personnelle, pauvre trésor, soit protégée. Et comme les deux choses sont impossibles à la fois, ils préfèrent un sujet sans rationalité à une rationalité sans sujet. »

Claude Lévi-Strauss, *L'Homme nu*, Plon, 1971, p. 614.

INDIVIDUALISATION ET ASSUJETTISSEMENT

Les défenseurs du sujet, surtout lorsqu'ils confondent « sujet » et « individu », méconnaîtraient les innombrables ficelles par lesquelles ledit sujet se rattacherait à des structures qui le feraient tenir debout. Ils oublieraient que le sujet n'est pas « autofondé », mais bien produit, résultat d'un processus de fabrication social, politique, institutionnel, repérable dans la constitution de cadres normatifs, dans le jeu des idéologies et dans de multiples pratiques répressives analysables concrètement, et qui inviteraient à lier l'individualisation à l'assujettissement :

« Ne pas demander aux sujets comment, pourquoi, au nom de quel droit ils peuvent accepter de se laisser assujettir, mais montrer comment ce sont les relations d'assujettissement effectives qui fabriquent des sujets. [...] Donc, pour résumer ceci et pour que l'affaire soit, du moins provisoirement, non pas close mais à peu près claire : plutôt que le triple préalable de la loi, de l'unité et du sujet — qui fait de la souveraineté la source du pouvoir et le fondement des institutions —, je crois qu'il faut prendre le triple point de vue des techniques, de l'hétérogénéité des techniques et de leurs effets d'assujettissement, qui font des procédés de domination la trame effective des relations de pouvoir et des grands appareils de pouvoir. La fabrication des sujets plutôt que la genèse du souverain : voilà le thème général. »

Michel Foucault, « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France, Seuil-Gallimard, 1997, p. 38-39 (séance du 21 janvier 1976).

SUJET-ROI OU SUJET-ÉVIDÉ

Reste que ces liens sont aussi des fils solides qui aident le sujet à tenir debout et le contraignent à s'humaniser en se civilisant. Il y a peut-être quelque risque à ne voir dans les montages qui instituent à divers niveaux le sujet que les stigmates d'une aliénation dont il faudrait se libérer vaille que vaille. Le risque principal est celui de la promotion d'un sujet qui s'annulerait lui-même en fantasmant l'absence de toute limitation et de tout interdit. La « désubjectivation » ou l'évidement du sujet serait la conséquence logique d'un discours postulant la souveraineté d'un « sujet-Roi » devenu à lui-même son propre empire, une sorte de « mini-État ».